

Tjenbé Rèd!



***Suite à notre droit de réponse
aux propos tenus
par Monsieur Ribbe
dans «Le Mague» le 10 septembre***

Paris, le vendredi 10 octobre 2008
Communication n°TR08SOC25A

Messieurs,

Dans une tribune publiée le 10 septembre 2008 par votre site Internet *lemague.net* sous le titre «*Césaire n'appartient à personne*», Claude Ribbe tenait en substance les propos suivants : «*La famille de Césaire se serait opposée [à ce que] les Césaire de la Musique [continuent] à s'appeler Césaire [...] La manifestation a changé de nom [...] Une récompense littéraire est prévue, paraît-il. Avec dans le jury Louis Georges Tin [mais] le plus curieux, c'est le règlement né, paraît-il d'une charte signée à la demande de Tin et de son ami David Auerbach, tous deux animateurs de Tjenbé Rèd, une association "partenaire" de Patrick Karam (le "délégué interministériel" qui [a] dansé à la gay pride pour montrer qu'il n'est pas homophobe [...]).*»

Dès le 12 septembre, *Tjenbé Rèd* - Mouvement civique pour l'action & la réflexion sur les questions noires, métisses & LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans) en France ultramarine & hexagonale - vous demandait de publier un droit de réponse précisant : 1°) que Louis-Georges Tin n'est à aucun titre chargé de son animation ; 2°) qu'elle n'est signataire d'aucune charte avec les organisateurs des *Césaire de la Musique* ; 3°) que sa dernière prise de position relative à cette manifestation est notre communiqué du 22 octobre dernier (intitulé : «*Césaire de la Musique : la seconde édition est soutenue par la mairie de Paris malgré le maintien de la récompense accordée en 2006 à Admiral T*»); 4°) que Patrick Karam, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer, est venu, lors de la dernière *Marche des Fiertés LGBT* de Paris, représenter la République auprès des personnes LGBT originaires de France ultramarine ou d'Afrique subsaharienne (qui ont encore un long chemin à faire pour établir un dialogue apaisé avec nos communautés et qui ont bien besoin de tels soutiens).

Vous avez publié ce droit de réponse et nous vous en remercions. Cependant, nous constatons aujourd'hui qu'il n'est plus directement accessible à partir de votre page d'accueil : à la vérité, ce n'est pas bien grave puisque c'est également le cas de la tribune de Claude Ribbe... En revanche, nous constatons que notre droit de réponse n'est pas plus accessible à partir la page de votre site où se trouve cette tribune : c'est fâcheux, d'autant plus que vos lecteurs peuvent lire, en-dessous du texte de cette tribune, les réactions de quatre autres personnes à cette tribune.

Nous ne doutons pas de votre bonne foi, puisque vous avez publié sans délai notre droit de réponse. En revanche, nous vous demandons avec fermeté de bien vouloir reproduire le texte de ce droit de réponse à la suite de la tribune litigieuse ou, à tout le moins, d'insérer de façon claire et lisible un lien menant vers ce texte à la suite de cette tribune. Si vous ne preniez pas ce temps, vous priveriez d'effet l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Sincèrement,

*Pour la commission Culture & Société
de Tjenbé Rêd,
le président,
David Auerbach Chiffrin
tjenbered@hotmail.fr*

[1] 12 septembre 2008 - *Droit de réponse aux propos tenus par Monsieur Claude Ribbe dans le journal «Le Mague» le 10 septembre 2008* - Communication n°TR08SOC22
<http://www.tjenbered.fr/2008/20080912-00.html>

[2] *«Césaire n'appartient à personne»*, par Claude Ribbe, journal *«Le Mague»*, 10 septembre 2008 (suivi de quatre commentaires postés le 10 septembre à 18h41 et le 11 à 15h20, 19h32 et 23h01)
<http://www.lemague.net/dyn/spip.php?article5201>
<http://www.tjenbered.fr/2008/20080910-98.pdf>

© TJENBÉ RÊD ! Mouvement civique pour l'action & la réflexion
sur les questions noires, métisses & LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans)
en France ultramarine & hexagonale
Association loi 1901 fondée le 1er mai 2007, déclarée le 24 mai 2007,
Journal officiel du 16 juin 2007
CCP Paris 5355746U | IBAN FR94 2004 1000 0153 5574 6U02 070 | BIC PSSTFRPPPAR |
SIRET 500 965 678 00013 | NAF/APE 913E
Membre du Comité consultatif des associations ultramarines
près la Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer
Membre de l'UNOM | Union nationale de l'outre-mer français
Membre du RAAC-sida | Réseau des associations africaines et caribéennes
agissant en France dans la lutte contre le sida
Membre du CRAN | Conseil représentatif des associations noires en France
Membre associé, Observateur de la Fédération française des Centres LGBT
Membre du collectif UCIJ | Uni(e)s contre l'immigration jetable
Signataire de la Charte francilienne des intervenants en éducation pour la santé
et membre du Schéma régional d'éducation pour la santé en Île-de-France
Signataire de la Charte de la Coordination française pour le droit d'asile
Signataire de l'Appel pour un moratoire universel sur la peine de mort
lancé le 6 août 2007 par la Coalition mondiale contre la peine de mort
Signataire du pacte interassociatif Ni Pauvre, Ni Soumis du 4 février 2008
Soutien du collectif DroitsEtProstitution
Courriels : contact@tjenbered.fr | MSN : tjenbered@hotmail.fr |
Myspace : <http://www.myspace.com/tjenbered> | Site Internet : <http://www.tjenbered.fr/>
Ligne d'écoute et d'information : +33 (0)6 10 55 63 60 (24h/24, répondeur à certaines heures)
113, boulevard Voltaire, 75011 Paris
